

si l'on tient compte du besoin qu'il y a des revenus et aussi du fait que les bons de grain, ou les "tickets", comme on les appelle parfois, représentent ordinairement des sommes considérables. Mais dans le cas des bons de crème, qui représentent ordinairement des sommes minimes, je crois que le Gouvernement serait bien avisé de voir à ce qu'ils soient exempts d'impôts jusqu'à concurrence de dix dollars. Si l'on maintient l'impôt, il aura pour effet d'arrêter et de décourager la méthode de la culture mixte qui a fait des progrès fort satisfaisants dans les provinces des Prairies au cours de ces dernières années.

Je passe à l'exposé de notre situation financière présenté par le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb); j'avoue dès le début que je ne l'ai pas compris le jour où il fut présenté et je doute fort que je le comprenne aujourd'hui, bien que je l'aie examiné quelque peu et que j'aie écouté plusieurs études forts habiles qu'ont faites les experts financiers de la Chambre.

A mon humble avis, il me semble que la comptabilité nationale devrait être tenue de façon à être rapidement comprise au moins par les membres de la Chambre; mais l'impression qui me reste de la présente discussion est que plusieurs de ceux qui ont parlé se trouvent dans la même position que moi-même au sujet des finances du pays. En un mot, monsieur l'Orateur, nous ne savons pas où nous en sommes. Afin de démontrer la divergence d'opinions que l'on remarque parmi les membres de la Chambre sur cette question, me sera-t-il permis de lire quelques extraits de discours prononcés pendant la présente discussion? Je trouve, dans le discours du ministre intérimaire des Finances, à la page 1511 du hansard, les paroles suivantes:

Cette somme vient en déduction de nos prêts de \$18,027,000 aux chemins de fer Nationaux; de \$900,000 à la Marine marchande de l'Etat et de \$600,000 à la commission du port de Québec, lesquels, tout en représentant un actif, sont considérés comme étant non-productifs; l'augmentation de la dette pour l'exercice est donc d'environ \$13,703,838.

Plus tard, l'honorable représentant de York-Ouest (sir Henry Drayton), qui est lui-même un spécialiste en matière de finances, fit la déclaration suivante, que l'on trouve à la page 1519 du hansard:

Il suffit de constater que l'administration du réseau reconnaît une augmentation du compte capital de 118 millions au cours de l'année, pour avoir raison de dire que cette dette est celle du pays. Qui est propriétaire du réseau? C'est le pays, n'est-ce pas? Qui répond de cette dette? Le pays encore. Qui fournit l'argent? Le pays, toujours le pays.

[M. McTaggart.]

De nouveau, à la page 1611, l'on voit que l'honorable député a fait la déclaration qui suit:

Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur, d'avoir été si long, mais ma tâche se termine. J'ai déjà traité de la question de notre dette et j'ai indiqué comment, à mon sens, elle avait été augmentée. De nouveau, je fais observer que, si nous voulons agir honnêtement, cette addition de \$100,000,000 est la seule chose qu'on puisse déduire des propres chiffres de mon honorable ami et du revenu des obligations endossées, à moins de dire: "Nous ne sommes pas responsables des chemins de fer, nous ne sommes pas responsables de nos endossements."

A la page 1703, l'on relève ces paroles de l'honorable représentant de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens):

Les emprunts des chemins de fer nationaux-canadiens, qui s'élèvent à 600 millions, devraient être montrés comme faisant partie de la dette nette du pays. Ce n'est pas ainsi qu'on les montre et nous ne les traitons pas comme une partie de nos obligations nationales.

Nous voyons ensuite, à la page 1723, que le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a fait cette déclaration:

Ce n'est pas ce que je prétends, mais je dis que pour acquitter l'ensemble des dettes des chemins de fer, il faut prélever chaque année 62 millions d'intérêts. Cela doit être emprunté soit par les chemins de fer, soit par l'Etat.

L'on remarquera que, dans ces déclarations plus ou moins contradictoires, il ne s'en trouve pas deux qui soient d'accord sur l'état des finances du pays. C'est pourquoi, désespérant d'obtenir en Chambre les renseignements voulus, je me tournai vers les journaux financiers et voici en partie ce que j'ai trouvé dans le *Financial Times* du 27 mars:

M. Robb lui-même, après avoir démontré qu'il existe un excédent d'environ 2 millions de dollars, admit que, en tenant compte d'autres frais extraordinaires, la dette publique a augmenté de 13 millions de dollars. Malheureusement, la réalité est bien pire. Elle est, en réalité, sept fois pire.

Plus loin, dans le même article, on lit:

La vérité est donc que les obligations du Canada, pendant l'année, ont augmenté des 13 millions de dollars qu'a avoués M. Robb, plus 81 millions d'obligations des chemins de fer garanties par l'Etat, plus ce que les chemins de fer ont emprunté de leur propre chef. En d'autres termes, les charges du Canada excèdent de beaucoup plus de 100 millions ce qu'elles étaient il y a un an.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un au Canada peut interpréter l'exposé budgétaire, ce sont bien les journaux financiers; mais il est évident que le *Times* n'a pu le faire avec quelque exactitude. Je crois néanmoins que l'on a établi le fait que les obligations financières du pays excèdent aujourd'hui celles d'il y a un an, d'un montant de 60 à 130 millions de dollars; mais l'exposé budgétaire ne donne aucune idée de cette